

## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone P1-030
------------------------------	-------------

### USAGES AUTORISÉS\*

#### GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC

P2 Enseignement et éducation

P3 Services religieux, culturel et patrimonial

#### GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICE

C6 Loisir et divertissements

#### GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact

#### GROUPE D'USAGES / P- PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE

P5 Infrastructures et équipements municipaux

### USAGES PARTICULIERS

#### Spécifiquement permis

Service administratif public de la classe d'usages "C1 – Services administratifs, professionnels et techniques"

#### Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

### IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	3 étages et 15 m	

### AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif

\*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone P1-030